

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2010

oooooooooooo

COMPTE RENDU

RAPORTEURS	LIBELLES DES DELIBERATIONS																										
Mme AMSELEM	<p><u>01 - Semaine du goût – Demandes de financements au Conseil Régional et au Conseil Général des BdR</u></p> <p>Dans le cadre de la semaine du goût, qui se déroulera du 13 au 18 octobre 2010, la Commune va organiser diverses actions dont le montant s'élève à 17 000 €. La Commune peut solliciter une aide financière du Conseil Général (30%) et du Conseil Régional (30%) pour cette opération.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>																										
Mme HENRY	<p><u>02 - Réalisation d'une étude pour la mise en place de bio-composteurs – Demande de financements auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ADEME</u></p> <p>La Commune envisage de mettre en place un dispositif de compostage des biodéchets, dans le but de réduire les déchets à la source.</p> <p>Ce dispositif concernerait les déchets alimentaires de tous les établissements publics communaux de restauration collective. Le compost produit serait utilisé pour les espaces verts communaux.</p> <p>Préalablement à la mise en place de bio-composteurs, une étude de faisabilité, dont le montant est estimé à 3 975 € HT, doit être réalisée.</p> <p>Pour cette étude, la Commune peut prétendre à un financement du Conseil Général (1 000 €), du Conseil Régional (1 000 €) et de l'ADEME (1 000€).</p> <p>En conséquence, il est demandé à l'Assemblée, de bien vouloir autoriser, M. le Maire à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - solliciter les financeurs, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous - faire réaliser l'étude de faisabilité <p>Adopté à l'unanimité</p>																										
M. JACQUOT	<p><u>03 - Travaux de réaménagement du stade des Alpilles - Autorisation de signature du marché</u></p> <p>Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de réaménagement du stade des Alpilles comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 5%;">N° du lot</th> <th style="width: 40%;">Intitulé</th> <th style="width: 15%;">Titulaire</th> <th style="width: 20%;">Adresse</th> <th style="width: 20%;">Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4" style="text-align: center; vertical-align: middle;">1</td> <td>Tranche ferme Infrastructure de la piste et ses abords (variante)</td> <td rowspan="4" style="text-align: center; vertical-align: middle;">Groupement EIFFAGE/ENVIR OSPORT</td> <td rowspan="4" style="text-align: center; vertical-align: middle;">ZI Les Estoublons 4, rue de Copenhague - BP 30120 - 13744 VITROLLES cedex</td> <td style="text-align: right;">545 962,68 €</td> </tr> <tr> <td>Tranche conditionnelle 1 : poteaux sauts en hauteur et à la perche</td> <td style="text-align: right;">4 447,20 €</td> </tr> <tr> <td>Tranche conditionnelle 2 : Matelas pour sauts</td> <td style="text-align: right;">15 105,85 €</td> </tr> <tr> <td>Tranche conditionnelle 3 : Abris pour matelas</td> <td style="text-align: right;">12 403,91 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Tranche unique : éclairage</td> <td style="text-align: center;">SPIE SUD EST</td> <td style="text-align: center;">120, rue du Lieutenant Pareyre 13799 AIX EN PROVENCE cedex</td> <td style="text-align: right;">27 053,55 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">604 973,19 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté à la majorité par 23 voix pour du groupe majoritaire, 1 voix pour du groupe « l'Alternative tout Simplement » et 4 abstentions du groupe « Construisons l'Avenir »</p>	N° du lot	Intitulé	Titulaire	Adresse	Montant HT	1	Tranche ferme Infrastructure de la piste et ses abords (variante)	Groupement EIFFAGE/ENVIR OSPORT	ZI Les Estoublons 4, rue de Copenhague - BP 30120 - 13744 VITROLLES cedex	545 962,68 €	Tranche conditionnelle 1 : poteaux sauts en hauteur et à la perche	4 447,20 €	Tranche conditionnelle 2 : Matelas pour sauts	15 105,85 €	Tranche conditionnelle 3 : Abris pour matelas	12 403,91 €	2	Tranche unique : éclairage	SPIE SUD EST	120, rue du Lieutenant Pareyre 13799 AIX EN PROVENCE cedex	27 053,55 €	TOTAL				604 973,19 €
N° du lot	Intitulé	Titulaire	Adresse	Montant HT																							
1	Tranche ferme Infrastructure de la piste et ses abords (variante)	Groupement EIFFAGE/ENVIR OSPORT	ZI Les Estoublons 4, rue de Copenhague - BP 30120 - 13744 VITROLLES cedex	545 962,68 €																							
	Tranche conditionnelle 1 : poteaux sauts en hauteur et à la perche			4 447,20 €																							
	Tranche conditionnelle 2 : Matelas pour sauts			15 105,85 €																							
	Tranche conditionnelle 3 : Abris pour matelas			12 403,91 €																							
2	Tranche unique : éclairage	SPIE SUD EST	120, rue du Lieutenant Pareyre 13799 AIX EN PROVENCE cedex	27 053,55 €																							
TOTAL				604 973,19 €																							

M. NIOX	<p><u>04 - Appel d'offres pour la gestion de la déchetterie – Autorisation de signature du marché</u></p> <p>Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise S.A DELTA RECYCLAGE, Z.A, rue de la Libération 34130 LANSARGUES un marché pour la gestion de la déchetterie pour un montant révisable de 15 000 € HT par mois et pour une période de 12 mois expressément renouvelable deux fois</p> <p>Adopté à la majorité par 23 voix pour du groupe majoritaire, 1 voix pour du groupe « l'Alternative tout Simplement » et 4 abstentions du groupe « Construisons l'Avenir »</p>																																				
M. SAMBAIN	<p><u>05 - Appel d'offres pour la fourniture de denrées alimentaires – Autorisation de signature des marchés</u></p> <p>Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de fourniture de denrées alimentaires passés sur appel d'offres comme suit</p> <table border="1" data-bbox="371 616 1493 1131"> <thead> <tr> <th>LOT</th> <th>DESIGNATION</th> <th>CANDIDATS RETENUS</th> <th>ADRESSES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Fruits et légumes non bio</td> <td>CANAVESE SAS</td> <td>CD 2, La Muscatelle - BP 161 13675 AUBAGNE cedex</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Fruits et légumes bio</td> <td>BIODISTRIFRAIS-CHANTENAT</td> <td>1, rue du Mont Blanc 69960 CORBAS</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Viandes et charcuteries</td> <td>SAS ALAZARD & ROUX</td> <td>Chemin de la Grasille 13150 TARASCON</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Volailles fraîches</td> <td>SOCIETE GEPHI</td> <td>Impasse du Méléze 13013 MARSEILLE</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Produits surgelés</td> <td>DAVIGEL SAS</td> <td>ZI Louis Delaporte BP 41- 76201 DIEPPE Cedex</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Epicerie et boissons non alcoolisées non bio</td> <td>TRANSGOURMET MEDITERRANEE</td> <td>Ecopole, BP 54 - 13558 SAINT MARTIN DE CRAU cedex</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>Epicerie et boissons non alcoolisées bio</td> <td>BIODISTRIFRAIS</td> <td>1, rue du Mont Blanc 69960 CORBAS</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>BOF et préparations élaborées fraîches</td> <td>BRAKE France Service SAS</td> <td>1, rue J.B Perrin BP 3049 34514 BEZIERS cedex</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté à la majorité par 23 voix pour du groupe majoritaire, 1 voix pour du groupe « l'Alternative tout Simplement » et 4 abstentions du groupe « Construisons l'Avenir »</p>	LOT	DESIGNATION	CANDIDATS RETENUS	ADRESSES	1	Fruits et légumes non bio	CANAVESE SAS	CD 2, La Muscatelle - BP 161 13675 AUBAGNE cedex	2	Fruits et légumes bio	BIODISTRIFRAIS-CHANTENAT	1, rue du Mont Blanc 69960 CORBAS	3	Viandes et charcuteries	SAS ALAZARD & ROUX	Chemin de la Grasille 13150 TARASCON	4	Volailles fraîches	SOCIETE GEPHI	Impasse du Méléze 13013 MARSEILLE	5	Produits surgelés	DAVIGEL SAS	ZI Louis Delaporte BP 41- 76201 DIEPPE Cedex	6	Epicerie et boissons non alcoolisées non bio	TRANSGOURMET MEDITERRANEE	Ecopole, BP 54 - 13558 SAINT MARTIN DE CRAU cedex	7	Epicerie et boissons non alcoolisées bio	BIODISTRIFRAIS	1, rue du Mont Blanc 69960 CORBAS	8	BOF et préparations élaborées fraîches	BRAKE France Service SAS	1, rue J.B Perrin BP 3049 34514 BEZIERS cedex
LOT	DESIGNATION	CANDIDATS RETENUS	ADRESSES																																		
1	Fruits et légumes non bio	CANAVESE SAS	CD 2, La Muscatelle - BP 161 13675 AUBAGNE cedex																																		
2	Fruits et légumes bio	BIODISTRIFRAIS-CHANTENAT	1, rue du Mont Blanc 69960 CORBAS																																		
3	Viandes et charcuteries	SAS ALAZARD & ROUX	Chemin de la Grasille 13150 TARASCON																																		
4	Volailles fraîches	SOCIETE GEPHI	Impasse du Méléze 13013 MARSEILLE																																		
5	Produits surgelés	DAVIGEL SAS	ZI Louis Delaporte BP 41- 76201 DIEPPE Cedex																																		
6	Epicerie et boissons non alcoolisées non bio	TRANSGOURMET MEDITERRANEE	Ecopole, BP 54 - 13558 SAINT MARTIN DE CRAU cedex																																		
7	Epicerie et boissons non alcoolisées bio	BIODISTRIFRAIS	1, rue du Mont Blanc 69960 CORBAS																																		
8	BOF et préparations élaborées fraîches	BRAKE France Service SAS	1, rue J.B Perrin BP 3049 34514 BEZIERS cedex																																		
Mme LEXCELLENT	<p><u>06 - Appel d'offres pour le nettoyage des locaux – Autorisation de signature</u></p> <p>Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à bons de commande de nettoyage des locaux passé sur appel d'offres comme suit</p> <table border="1" data-bbox="371 1433 1493 1601"> <thead> <tr> <th>LOT</th> <th>Désignation</th> <th>Candidats</th> <th>Adresses</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Nettoyage des locaux</td> <td>SONEPRO</td> <td>7, traverse G. de Flotte, Actipôle 12, Bât. A - 13012 MARSEILLE</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Nettoyage des vitres difficilement accessibles</td> <td>NEWS SERVICES</td> <td>ZAC St Estève 30128 GARONS</td> </tr> </tbody> </table> <p>Adopté à la majorité par 23 voix pour du groupe majoritaire, 1 voix pour du groupe « l'Alternative tout Simplement » et 4 abstentions du groupe « Construisons l'Avenir »</p>	LOT	Désignation	Candidats	Adresses	1	Nettoyage des locaux	SONEPRO	7, traverse G. de Flotte, Actipôle 12, Bât. A - 13012 MARSEILLE	2	Nettoyage des vitres difficilement accessibles	NEWS SERVICES	ZAC St Estève 30128 GARONS																								
LOT	Désignation	Candidats	Adresses																																		
1	Nettoyage des locaux	SONEPRO	7, traverse G. de Flotte, Actipôle 12, Bât. A - 13012 MARSEILLE																																		
2	Nettoyage des vitres difficilement accessibles	NEWS SERVICES	ZAC St Estève 30128 GARONS																																		
M. TOSI	<p><u>07 - Passation, exécution et règlement des marchés publics passés en procédure adaptée - période du 01/11/09 au 31/05/10</u></p> <p>Monsieur TOSI rappelle que Monsieur le Maire doit rendre compte au conseil municipal des marchés ou accords cadres à procédure adaptée passés pendant la période du 1/11/2009 au 31/05/2010 dont la liste est jointe en annexe.</p> <p>Adopté à la majorité par 23 voix pour du groupe majoritaire, 1 voix pour du groupe « l'Alternative tout Simplement » et 4 abstentions du groupe « Construisons l'Avenir »</p>																																				

M. JACQUOT	<p><u>08 – Dotation de solidarité urbaine – Présentation du rapport des actions de 2009</u></p> <p>La Mairie a bénéficié de la Dotation de Solidarité Urbaine au cours de l'exercice 2009, pour un montant de 88 002 €. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à voter le rapport des actions de développement social urbain qui ont pu être financées pour partie grâce à cette dotation</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>																																													
M. TEIXIER	<p><u>09 - Attribution de subventions</u></p> <p>Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser aux associations détaillées dans le tableau joint les subventions de fonctionnement ou exceptionnelles qui leur ont été allouées suite à l'étude de leurs dossiers. Elles seront versées en une ou plusieurs fois selon les besoins exprimés.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>																																													
Mme GILLES	<p><u>10 - Garanties d'emprunts auprès de la SA d'HLM Phocéenne d'habitations pour quatre prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations destinés à financer une opération de 12 logements (Via Solana n° 2)</u></p> <p>La SA d'HLM PHOCEENNE D'HABITATIONS a l'opportunité d'acquérir en état de futur d'achèvement une opération de 12 logements (Via Solana, 7 logements PLUS collectifs et 5 logements PLAI collectifs) situés Bergerie de Rousset à Saint-Martin de Crau. Elle va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations quatre prêts aux caractéristiques suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="373 1093 1417 1576"> <thead> <tr> <th>Caractéristiques des prêts</th> <th>PLUS foncier</th> <th>PLUS construction</th> <th>PLAI foncier</th> <th>PLAI construction</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Montant du prêt prévisionnel (en euros)</td> <td>111 574</td> <td>696 093</td> <td>75 708</td> <td>472 331</td> </tr> <tr> <td>Montant garanti par la commune (55%)</td> <td>61 365,70</td> <td>382 851,15</td> <td>41 639,40</td> <td>259 782,05</td> </tr> <tr> <td>Taux (au 1/5/09)</td> <td>1,85%</td> <td>1,85%</td> <td>1.05%</td> <td>1.05%</td> </tr> <tr> <td>Durée</td> <td>50 ans</td> <td>40 ans</td> <td>50 ans</td> <td>50 ans</td> </tr> <tr> <td>Progressivité des annuités</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>préfinancement</td> <td>sans</td> <td>sans</td> <td>sans</td> <td>sans</td> </tr> <tr> <td>différé</td> <td>sans</td> <td>sans</td> <td>sans</td> <td>sans</td> </tr> <tr> <td>Révisabilité des taux</td> <td colspan="4">En fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%</td> </tr> </tbody> </table> <p>La commune de Saint-Martin de Crau accorde sa garantie à hauteur de 55% des emprunts, sachant que les 45% restants ont été garantis par le Conseil Général des Bouches du Rhône. Cette garantie solidaire porte sur le remboursement en capital, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	Caractéristiques des prêts	PLUS foncier	PLUS construction	PLAI foncier	PLAI construction	Montant du prêt prévisionnel (en euros)	111 574	696 093	75 708	472 331	Montant garanti par la commune (55%)	61 365,70	382 851,15	41 639,40	259 782,05	Taux (au 1/5/09)	1,85%	1,85%	1.05%	1.05%	Durée	50 ans	40 ans	50 ans	50 ans	Progressivité des annuités	0%	0%	0%	0%	préfinancement	sans	sans	sans	sans	différé	sans	sans	sans	sans	Révisabilité des taux	En fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%			
Caractéristiques des prêts	PLUS foncier	PLUS construction	PLAI foncier	PLAI construction																																										
Montant du prêt prévisionnel (en euros)	111 574	696 093	75 708	472 331																																										
Montant garanti par la commune (55%)	61 365,70	382 851,15	41 639,40	259 782,05																																										
Taux (au 1/5/09)	1,85%	1,85%	1.05%	1.05%																																										
Durée	50 ans	40 ans	50 ans	50 ans																																										
Progressivité des annuités	0%	0%	0%	0%																																										
préfinancement	sans	sans	sans	sans																																										
différé	sans	sans	sans	sans																																										
Révisabilité des taux	En fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%																																													
M. TEIXIER	<p><u>11 - Convention de partenariat avec le collectif des bibliothécaires et intervenants en action culturelle (COBIAC)</u></p> <p>Certains des livres de la bibliothèque, issus du désherbage, peuvent être donnés au COBIAC dont l'action permet de contribuer prioritairement au développement de la lecture dans les pays partenaires (Maroc, Algérie, Liban, Egypte, Palestine, Laos, Congo-Brazzaville, Burkina Faso, Comores) et aux échanges culturels internationaux.</p>																																													

	<p>La collaboration entre le COBIAC et la Commune, sous la forme d'une convention de partenariat, portera sur la fourniture d'ouvrages et de collections de périodiques issus des fonds désherbés dûment désaffectés au COBIAC qui se chargera de les acheminer vers les bibliothèques et réseaux de lecture des pays partenaires.</p> <p>La cotisation annuelle pour l'année 2010 s'élève à 50 €</p> <p>En conséquence, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le COBIAC pour une durée d'un an, reconductible deux fois, et à procéder au paiement de la cotisation pour la durée de la convention.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
Mme GILLES	<p><u>12 – Personnel municipal – Ouverture de deux emplois dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion » (C.U.I.) pour le service espaces verts et voirie</u></p> <p>Dans le cadre du dispositif C.U.I., il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture de deux emplois, à temps plein pour le service espaces verts et voirie.</p> <p>Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes avec les services de l'Etat pour pouvoir recruter ces 2 agents ; les conventions pourront être d'une durée de 6 à 24 mois - la rémunération étant basée sur le SMIC horaire.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
Mme LEXCELLENT	<p><u>13 - Personnel Municipal – Création d'emplois de non titulaires pour besoins occasionnels</u></p> <p>Pour les besoins des services communaux, il convient d'ouvrir des emplois de non titulaires pour des besoins occasionnels. Ces emplois sont ouverts sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sur cette base, il est établi des contrats à durée déterminée pour une durée maximum de trois mois, renouvelables une fois. Ces emplois occasionnels dont les services ont besoin sont les suivants :</p> <p><u>Juillet 2010</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vingt emplois d'adjoints techniques 2^{ème} classe pour le centre technique municipal et le service entretien ; à compter du 1^{er} juillet - quatre emplois d'agents de surveillance de la voie publique à temps complet pour le service de police municipale, à compter du 1^{er} juillet. Ces quatre emplois sont ouverts sur la base de la circulaire NOR INT/D/05/00024/4 du 15 février 2005 du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales. Les agents recrutés sur ces emplois peuvent aider le service de police municipale en surveillant le stationnement des véhicules, en vérifiant les commodités de passage, en surveillant le marché hebdomadaire, en assurant la sécurité des élèves aux abords des écoles, en accueillant et en renseignant le public - un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet pour le service funéraire de trois mois renouvelable une fois, à compter du 1^{er} juillet - un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet, du 1^{er} au 31 juillet <p><u>Août 2010</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour la Maison de la Chasse et de la Nature pour trois mois renouvelable une fois, à compter du 09 août - un emploi d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet au service des sports de trois mois renouvelable une fois, à compter du 09 août - un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet, du 1^{er} au 31 août - un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet pour le pôle administratif des services techniques de trois mois renouvelable une fois, à compter du 30 août - un emploi d'opérateur des activités physiques et sportives à temps complet, du 1^{er} au 31 août

	<p><u>Septembre 2010</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - un emploi d'Adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet pour les besoins du service Direction Générale des Services, à compter du 1^{er} septembre - pour les besoins du service Multimédia, un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre - deux emplois d'Adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps complet pour les besoins de la Médiathèque, à compter du 1^{er} septembre <p>Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice majoré 292.</p> <p>Les dépenses correspondantes à ces emplois seront inscrites au budget de la commune.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
Mme BOUYA	<p><u>14 - Personnel Municipal – Ouverture d'un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives hors classe</u></p> <p>Pour les besoins du service des sports, il convient d'ouvrir, à compter du 1^{er} juillet 2010, un poste à temps complet d'Educateur des Activités Physiques et Sportives Hors Classe.</p> <p>Les dépenses correspondant à cet emploi seront inscrites au budget de la commune.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
M. LE MAIRE	<p><u>Information aux Elus - Présentation du débat d'orientations budgétaires 2010 d'ACCM</u></p> <p>Le Code Général des Collectivités Territoriales Art. L 5211-39 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 prévoit que « les délégués de la Commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunal ».</p> <p>En conséquence, M. le Maire présente aux Elus le Débat d'Orientations Budgétaires 2010 d'ACCM.</p>
	<p><u>Question écrite du groupe « l'Alternative tout Simplement » relative à la mise en sécurité et à la durée de l'abandon de l'ancien magasin « Super U »</u></p> <p>En réponse à la question écrite du groupe « l'Alternative tout Simplement », reçue en Mairie en date du 14/06/10, Monsieur le Maire apporte les éléments d'information correspondants</p>